

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 420 G : Participation (8 200 euros) à la Fédération du Secours Populaire Français du département de Paris (18e) au titre de 2016.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution d'une participation à la Fédération du Secours Populaire Français du département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une participation d'un montant de 8 200 euros au titre de 2016 est attribuée à la Fédération du Secours Populaire Français du département de Paris (18^e) (Simpa 17423 - dossier 2016_08808) pour le financement de son projet de vacances pour les seniors.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO